



## Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

**6193<sup>e</sup>** séance

Mardi 29 septembre 2009, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

|                     |   |                         |
|---------------------|---|-------------------------|
| <i>Présidente :</i> | M <sup>me</sup> Rice . . . . .                                | (États-Unis d'Amérique) |
| <i>Membres :</i>    | Autriche . . . . .  | M. Mayr-Harting         |
|                     | Burkina Faso . . . . .  | M. Yoda                 |
|                     | Chine . . . . .   | M. Liu Zhenmin          |
|                     | Costa Rica . . . . .  | M. Urbina               |
|                     | Croatie . . . . .   | M. Viločić              |
|                     | Fédération de Russie . . . . .                                | M. Dolgov               |
|                     | France . . . . .  | M. Joyandet             |
|                     | Jamahiriya arabe libyenne . . . . .                           | M. Gebreel              |
|                     | Japon . . . . .   | M. Takasu               |
|                     | Mexique . . . . .   | M. Heller               |
|                     | Ouganda . . . . .   | M. Rugunda              |
|                     | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . . | M. Parham               |
|                     | Turquie . . . . .   | M. Apakan               |
|                     | Viet Nam . . . . .  | M. Le Luong Minh        |

### Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Côte d'Ivoire**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je tiens à saluer la présence dans la salle du Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale du Burkina Faso, S. E. M. Bedouma Alain Yoda, et du Secrétaire d'État français chargé de la coopération et de la Francophonie, S. E. M. Alain Joyandet.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisée à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réitère son entier soutien au processus politique de Ouagadougou, ainsi qu'au calendrier électoral qui a été approuvé par tous les principaux acteurs politiques ivoiriens et qui fixe le premier tour d'une élection présidentielle ouverte, libre, équitable et transparente au 29 novembre 2009. Il félicite le Facilitateur, le Président Blaise Compaoré du Burkina Faso, de continuer ses efforts pour soutenir le processus de paix en Côte d'Ivoire.

Le Conseil se déclare à nouveau déterminé à soutenir pleinement un processus électoral crédible et souligne combien il importe que la société civile ivoirienne y participe sans exclusive. Il relève qu'il a prolongé le mandat et a maintenu le niveau de troupes de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) à cette fin dans sa résolution 1880 (2009). Il souligne aussi, que dans cette résolution, il a exprimé son intention d'autoriser le Secrétaire général à redéployer des troupes, selon les besoins, entre la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et l'ONUCI.

Le Conseil exprime sa préoccupation devant le retard pris pour publier la liste électorale provisoire et souligne que des délais supplémentaires dans la publication des listes

électorales pourraient mettre en péril le calendrier menant à une élection présidentielle ouverte, libre, équitable et transparente.

Le Conseil réaffirme que les acteurs politiques ivoiriens sont tenus de respecter le calendrier électoral. Il demande instamment à tous les acteurs ivoiriens de tenir leurs engagements pleinement, de façon à ce que la liste électorale soit publiée aussitôt que possible, dans le cadre d'un processus transparent et sans exclusive. Il rappelle que le Représentant spécial du Secrétaire général certifiera la liste électorale de façon explicite.

Le Conseil réexaminera la situation d'ici au 15 octobre 2009. Il exprime son intention de réagir de façon appropriée, conformément à sa résolution 1880 (2009), vis-à-vis de ceux qui bloqueraient les progrès du processus électoral.

Le Conseil exprime de plus son intention de commencer à étudier l'orientation future de l'ONUCI, en réexaminant d'ici au 15 octobre son mandat et les critères en vue d'une éventuelle réduction des effectifs, en particulier à la lumière des progrès du processus électoral. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2009/25.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations.

**M. Yoda** (Burkina Faso) : Le Burkina Faso se réjouit de l'intérêt que la communauté internationale continue à accorder au processus de paix en Côte d'Ivoire et adresse ses remerciements et ses encouragements aux différents partenaires, en particulier l'Organisation des Nations Unies, pour le rôle remarquable qu'ils jouent, en vue de la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses accords complémentaires.

Nous pensons que le contexte politique et socioéconomique qui prévaut aujourd'hui en Côte d'Ivoire suscite l'optimisme quant à un règlement définitif de la crise. En effet, la bonne tenue de l'opération d'identification et d'enrôlement, achevée le 30 juin 2009, le traitement en cours du fichier électoral en vue de la publication prochaine de la liste électorale provisoire, l'atmosphère de précampagne électorale qui prévaut actuellement dans le pays, sont autant de

signaux d'un retour à la paix. Les recommandations pertinentes de la cinquième réunion du Cadre permanent de concertation et de la septième réunion du Comité d'évaluation et d'accompagnement, tenues à Ouagadougou respectivement le 18 mai et le 9 août 2009, ont contribué à donner un coup d'accélérateur à la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou.

Grâce à la volonté politique toujours affichée des acteurs politiques ivoiriens, des avancées significatives ont été enregistrées dans plusieurs domaines et des efforts continuent d'être déployés pour l'application des différentes mesures prévues dans l'Accord politique de Ouagadougou et ses accords complémentaires.

Le respect de l'ensemble du calendrier électoral en vue de l'organisation du premier tour de l'élection présidentielle à la date du 29 novembre 2009, telle que fixée par les autorités politiques ivoiriennes, reste le principal défi qui se pose actuellement au processus de paix. Mais, la publication prochaine de la liste électorale provisoire montre que l'espoir est toujours permis. Aujourd'hui, l'objectif fondamental reste l'organisation d'élections crédibles, libres, transparentes, démocratiques et incontestables, susceptibles de garantir à la Côte d'Ivoire une sortie définitive de crise. Pour ce faire, il est urgent de se concentrer sur les tâches essentielles qui s'imposent avant les élections.

À cet égard, une attention particulière devrait être accordée au traitement des contentieux éventuels de la liste électorale. Il est également urgent de doter le Centre de commandement intégré des moyens nécessaires pour mettre en œuvre le Plan global de sécurisation des élections.

Concernant la certification du processus électoral, nous saluons l'engagement du Représentant spécial du Secrétaire général en Côte d'Ivoire à continuer d'assumer pleinement le mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité. Nous l'assurons de la disponibilité de la Facilitation à poursuivre avec lui des relations de bonne collaboration en vue de garantir l'organisation d'élections libres, ouvertes, transparentes et démocratiques. Toutefois, le règlement diligent des questions militaires en suspens et le parachèvement du redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire national, ainsi que l'accompagnement financier des opérations électorales et de la démobilisation sont indispensables à la réussite du scrutin.

Les résultats enregistrés à l'étape actuelle de la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou sont très encourageants. Cependant, les défis à relever pour atteindre l'objectif final sont encore nombreux et complexes. Pour autant, ces défis ne sont pas insurmontables, tant que la volonté politique des acteurs ivoiriens à aller à la paix restera intacte. Par conséquent, nous sommes convaincus que le rendez-vous du 29 novembre reste toujours possible.

La visite officielle effectuée récemment en Côte d'Ivoire par le Président Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso et Facilitateur du dialogue direct interivoirien, a permis de noter la détermination des acteurs politiques ivoiriens à tenir les élections à la date indiquée. Dans cette perspective, le Facilitateur envisage la tenue, en mi-octobre prochain, d'une réunion du Cadre permanent de concertation en vue de donner une impulsion décisive au processus électoral. Je saisis cette occasion pour réitérer la gratitude du Facilitateur à l'ensemble de la communauté internationale pour son accompagnement dans le processus de paix.

Le respect de l'intégralité du calendrier électoral commande la mobilisation de tous les acteurs concernés pour exécuter, dans les délais utiles, les tâches prescrites par le chronogramme électoral. Le Burkina Faso appelle la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à continuer à se mobiliser et à accompagner le processus de sortie de crise jusqu'à son terme. Il reste disposé à unir ses efforts avec ceux de la Communauté internationale et de tous les acteurs ivoiriens pour réussir ensemble le pari du retour de la paix en Côte d'Ivoire.

Pour terminer, je voudrais remercier la délégation française pour la déclaration présidentielle qu'elle a soumise et à laquelle le Burkina Faso apporte son plein soutien.

**M. Joyandet** (France) : Avant de parler de la Côte d'Ivoire, je tiens à partager avec le Conseil de sécurité l'émotion de la France, notre indignation, à la suite des événements de Conakry où les militaires ont tiré sur une foule pacifique tuant et blessant plusieurs dizaines de personnes. La situation là-bas est particulièrement préoccupante.

Je reviens à la situation en Côte d'Ivoire. Je souhaite tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette réunion ministérielle sur la Côte d'Ivoire. Je remercie aussi le Ministre du Burkina Faso pour son intervention et pour son action

résolue, aux côtés du Président Compaoré, pour faciliter le processus de paix dans ce pays.

Nous sommes en effet désormais dans une période décisive pour la bonne tenue du scrutin présidentiel, dont la date a été fixée par les Ivoiriens eux-mêmes au 29 novembre prochain. Cette élection est attendue par les Ivoiriens comme par l'ensemble de la communauté internationale, comme l'a rappelé la résolution 1880 (2009) du Conseil de sécurité du 30 juillet dernier. La déclaration que vous venez de prononcer, et notre réunion d'aujourd'hui, nous permettent de rappeler l'importance que nous attachons tous, collectivement, à la tenue de cette élection, et ceci dans les meilleures conditions de démocratie et de sécurité. Elle vise également à assurer la Côte d'Ivoire de l'attention, du soutien et de la mobilisation de l'ensemble de la communauté internationale -et de la France en particulier- dans cette perspective.

Des progrès ont été réalisés, qui incitent à l'optimisme sur la volonté des parties ivoiriennes de clore le chapitre de la crise en se préparant à une élection. J'en vois au moins trois. D'abord, les opérations d'enregistrement sont achevées depuis le 30 juin dernier, et l'identification des populations suit son cours.

Ensuite, la période de dépôt des dossiers de candidature auprès de la Commission électorale indépendante est ouverte depuis le 26 août. Plusieurs candidatures ont déjà été déposées. Je veux témoigner qu'à la suite de ma visite sur place, je confirme qu'une ambiance de campagne électorale existe sur le terrain.

Enfin, les déclarations des différents acteurs politiques et techniques affirmant leur attachement et leur détermination à aller à l'élection sont à saluer. Je relève que le Président Gbagbo a indiqué le 25 septembre à la tribune de l'Assemblée générale que « le processus était entré dans une phase irréversible ».

Les engagements des différents acteurs ivoiriens doivent désormais se traduire sur le terrain par de nouveaux progrès décisifs du processus électoral, et ce, dans les délais annoncés. Cela passe en premier lieu par la publication de la liste électorale provisoire. Cette publication, prévue pour le 29 août dernier, a déjà été reportée deux fois, à la mi-septembre puis au début octobre 2009, et les ordonnances du 25 août 2009 prévoient la possibilité que les listes électorales provisoires et définitives soient publiées, respectivement, d'ici au 31 octobre et, enfin, au 15 novembre.

Le retard dans la publication de la liste provisoire ne serait pas problématique si la qualité de la liste permettait de gagner du temps dans les étapes ultérieures. Il est cependant préoccupant parce qu'il constitue une entorse au calendrier électoral et un facteur de risque pour l'ensemble du processus. Le processus électoral ne doit pas marquer le pas, mais progresser résolument dans le respect des procédures. J'invite donc les acteurs techniques et politiques à tout mettre en œuvre pour publier une liste électorale crédible et de qualité dans les meilleurs délais, et, cela va de soi, sans raccourci préjudiciable à la sincérité du scrutin. Une liste électorale acceptée par tous est en effet essentielle au bon déroulement de ce scrutin.

Par ailleurs, la sécurisation des élections est essentielle pour le bon déroulement d'un scrutin libre, transparent et démocratique. Si des avancées récentes ont été enregistrées et les premiers déploiements d'unités mixtes sous commandement intégré ont débuté, il est important que les parties ivoiriennes trouvent des solutions concrètes pour progresser encore sur ces questions d'ici au 29 novembre. Les élections présidentielles sont en effet la première priorité, sans pour autant perdre de vue les objectifs essentiels que sont, à plus long terme, la restauration effective de l'autorité de l'Etat et le redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire.

Les Ivoiriens ne sont pas seuls dans leurs efforts. Ils peuvent compter sur le soutien de la communauté internationale, et naturellement sur la France, sur le Secrétariat de l'ONU et, à Abidjan, sur le Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire, M. Choi, auquel nous réaffirmons évidemment notre soutien. Son rôle de certification du processus électoral est crucial pour garantir la sincérité du scrutin. Je rappelle que notre Conseil a prévu que M. Choi certifierait de façon explicite la liste électorale. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, sous sa direction, apporte une assistance logistique et sécuritaire renforcée aux autorités ivoiriennes à l'approche de l'élection.

La France réaffirme également son soutien au Facilitateur, le Président Compaoré du Burkina Faso, dont le rôle est essentiel pour encourager les parties ivoiriennes à surmonter les obstacles. La récente visite du Président Compaoré en Côte d'Ivoire a permis aussi un raffermissement des liens entre les deux pays, dont nous nous félicitons, permis d'affirmer à nouveau une large convergence de vues sur la nécessité d'avancer dans la préparation de l'élection. La France se tient,

comme toujours, résolument mobilisée aux côtés de la Côte d'Ivoire en cette période clef pour l'avenir du pays. La tenue, dans les meilleurs délais, d'une élection incontestable est une condition essentielle de la sortie de crise et d'une paix et stabilité durables pour le pays, comme pour l'ensemble de la sous-région.

Les obstacles techniques et logistiques sont nombreux, et cela n'a rien d'étonnant après tant d'années de crise. Ces obstacles cependant ne seront surmontés que par la volonté politique des parties ivoiriennes elles-mêmes. Les Nations Unies sont très engagées aux côtés de la Côte d'Ivoire, mais le Conseil de sécurité ne pourrait pas soutenir indéfiniment un

processus de sortie de crise sans élection et le maintien de plus de 8 000 personnels civils et militaires. L'élection présidentielle de 2009 constituera donc un véritable test de crédibilité aux yeux du Conseil de sécurité et de la communauté internationale tout entière. Je veux souligner ici que la Côte d'Ivoire a les capacités de relever ce défi et de tourner, enfin, une page douloureuse de son histoire.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 10 h 25.*